



Pas déritier apres un décès mai il faut payer

Par **begarra**, le **15/05/2008** à **14:03**

bonjour voila mon problem mon grand pere est morts voila 2 ans et ma grand mere vien de mourir quand je suis allés chez elle la tutrice ma dit quelle ne peu pas me laisser entré car je ne suis pas la décendente car elle avait pas d ennfant ma mere est de sont 1er mariage de mon grand pere donc elle mas quand meme laisser entré pour prendre que des photos puis elle me demande maintenant de payer l enterement mai si je ne sui pas sa petite fille est ce que je doit payer car sur le livret de famille il ny a pas d enfant donc pas déritier mais il me demande quand meme de payer que doije faire?

Par **Visiteur**, le **15/05/2008** à **21:43**

Bonsoir,
Si vous n'avez aucun lien de parenté, vos n'êtes pas tenu de payer les obsèques.
Peut-être y a-t-il de l'argent en banque ou un patrimoine et dans ce cas les frais d'obsèques doivent en être déduits.
Cela peut ne pas être aussi simple...
Vos grands-parents avaient ils des biens ?
Quel était leur régime matrimonial?
Lorsque votre Grand-Père est décédé, votre Grand-Mère peut être devenu usufruitière de la succession et les héritiers, nus-propriétaires...
Un notaire s'est-il occupé de la succession de votre Grand-Père et le connaissez vous?

Par **begarra**, le **18/05/2008** à **22:16**

bonsoir je repond a la reponse voila mes grand parents n on pas de bien leur mobilier date depuis au moins 30 ans ils ne sont pas marier au regime patrimonial apres la mort de mon

grand pere on a refuser la succetion car il falais prendre ce que lon a voulu et on avait aussi ses credits mai comme ma grand mere étai encore la on a rien voulu faire.rnnous avons pas de notaire car il ny a pas de bien la je me suis apercu que mmon grand pere a une assurance obseque qui me pays a moi car mon grand pere mas mis decu donc je vais touchez un peu de sous et je vais payer une plaque pour la tombe mai est ce que je suis obliger de payer la moitier de l enterement de ma grand mere? car je naurais pas assé de sous et je trouve pas normal que la tutrice ma interdi l axet a l appartemet de ma grand mere en me disans qu elle a pas ériter donc je n est pas a etre dans l appart est ce normal